

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 93

Artikel: Petite chronique domestique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249059>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ture, avec le temps et la patience on vient à *tombouctou* ; il faut aller doucement.

M. le président. — En voilà assez.

Cribier. — Qu'est-ce qu'il a donc à évacuer des proverbes comme ça ?

Le témoin. — Il y a même une chanson là-dessus :

Doucement ne connaît pas d'obstacle.

Le Tribunal condamne nos deux dîneurs chacun à quinze jours de prison.

Ce procès nous prouve une fois de plus qu'il ne faut pas se fier aux apparences. Puisse-t-il servir d'enseignement ! Mais il n'y a de véritables exemples que ceux dont on ne profite pas.

Petite chronique domestique

Fourquoi doit-on manger de la soupe ? — Pendant la nuit. — Le cassis. — Avis utiles.

La raison de nombre d'actes répétés cependant chaque jour n'est souvent connue qu'après de longues années. Fort ancien est l'usage de manger de la soupe au début du repas, et cependant l'explication de cette pratique ne date que d'hier.

L'estomac a pour fonctions de digérer les substances dites *albuminoïdes*, parce que leur composition rappelle celle de l'albumine ou blanc d'œuf. La viande est le type de ce genre d'aliment, qui comprend aussi, pour une grande part, les haricots, les lentilles, les fèves, le lait, etc. Ces substances albuminoïdes ne peuvent passer dans le sang, devenir assimilables à nos tissus qu'après avoir été transformées en *peptones* par l'action d'un liquide digestif produit par les glandes de l'estomac et qui se nomme le *suc gastrique*. Ce suc contient de l'eau, un ferment spécial : la *pepsine* et un peu d'*acide chlorhydrique*. La quantité de suc gastrique nécessaire pour la digestion des aliments azotés est très considérable. Les calculs les plus modérés l'évaluent à un dixième du poids du corps en 24 heures, soit 6.500 kg. pour le poids d'un homme moyen (65 kg.). On voit qu'il y a là, pour l'estomac, un travail considérable que doivent encore notablement augmenter les gros repas.

Or de nombreuses expériences ont démontré que le suc gastrique et plus spécialement la *pepsine* ne se forment pas, dans les glandes de l'estomac, d'une manière continue, mais que, au contraire, celles-ci sont *épuisées* après chaque digestion d'un repas.

Pour que les glandes puissent reprendre leur fonction, il faut que les vaisseaux de l'estomac contiennent des substances *peptogènes*, c'est-à-dire pouvant se transformer en *pepsine*. Ces substances peptogènes sont représentées par les parties de la viande, des légumes ou du pain qui se dissolvent dans l'eau chaude ; par conséquent, le bouillon et les divers potages fournissent à l'estomac la nourriture qui lui est nécessaire pour donner en abondance du suc gastrique. Aussi est-ce au plus fort repas qu'instinctivement on prend la soupe. Les personnes qui digèrent difficilement auraient donc grand avantage à prendre des potages légers un quart d'heure avant le dîner et le souper.

* * *

Un air pur est une des premières conditions de l'existence de la santé. Nombre de personnes qui ont dormi à fenêtres ouvertes, pendant la saison chaude, se croient obligées de les fermer aux approches de l'hiver. C'est une erreur ; il

suffit de les ouvrir un peu moins, soit de rapprocher les deux fenêtres d'une croisée de façon à ce qu'elles se rejoignent, laissant un angle ouvert au haut et au bas, ce qui produit la ventilation la plus parfaite. En effet, on sait que l'air chauffé et plus ou moins impur tendant à s'élever il rencontrera l'ouverture supérieure de la fenêtre et sortira par là, pressé par l'air frais et pur qui entrera par la partie inférieure. Ce procédé ne refroidit que peu l'appartement et procure une atmosphère parfaitement pure. Les ventilateurs pour grands espaces doivent être placés de la même manière.

* * *

Le rôle hygiénique du cassis n'est pas à dédaigner. Ce petit arbuste à fruits noirs fournit une liqueur agréable et saine, une confiture aussi utile que celle des mûres comme adoucissant pour les maux de gorge. Cette même confiture est très agréable pour garnir d'excellents puddings anglais.

La feuille de cassis est un bon vulnéraire ; hachée et pilée, elle est excellente pour cicatrifier les blessures, et en prévenir l'ulcération. Elle contient un suc astringent et antiseptique, qui est plus efficace que l'eau de Saturne et autres substances chimiques ; on la fait bouillir dans l'eau, puis on réduit la décoction et on l'applique aux mêmes usages.

Enfin, et cela intéresse spécialement les éleveurs, le bouillon de cassis serait un remède souverain contre le choléra des poules : si ce breuvage leur est administré à temps, on peut les guérir des affections qui ont leur siège dans les organes digestifs et dans les intestins.

Les feuilles de cassis sont, en outre, un excellent succédané du thé. Utilisées en infusion, soit fraîches, soit séchées, elles donnent une boisson agréable qui facilite la digestion.

* * *

Boisson de canaris. — Il faut donner deux fois par jour de l'eau fraîche aux canaris. Mais elle ne doit pas être trop froide en hiver. Il est bon, dès lors de la laisser séjourner dans la chambre chaude pendant quelques heures dans un vase couvert avant de la leur donner. Aux canaris d'Allemagne que l'on hiverne dans une chambre non chauffée on donne à boire trois fois par jour.

Renseignements industriels et commerciaux

Expositions. Avertissement aux industriels. — Un sieur A. Audebert, Passage Gourdon 4, Paris, vient de lancer en Suisse, une circulaire qu'il signe en qualité d'agent général, délégué de « La ruche commerciale » un prétendu office spécial et international de représentation aux expositions françaises, étrangères et à l'Exposition universelle de Paris en 1900. Il annonce que 5 expositions auront lieu cette année, à Paris, Gand, Marseille, Calais, Genève.

Le sieur Audebert, en sollicitant la représentation d'exposants suisses, s'engage à leur rembourser tous les frais de participation à ces expositions, si ces maisons n'obtiennent pas au mois la médaille d'or à l'une quelconque d'entre elles.

La Chambre de commerce de Genève met en garde tous les industriels suisses qui seraient tentés d'entrer en correspondance avec ce personnage. Il est inutile d'ajouter qu'il n'y aura à Genève en 1899, aucune exposition nationale

ou internationale et que le prétendu patronage du Gouvernement genevois n'est qu'une amorce mensongère.

Régime des voyageurs de commerce en Russie. — Le régime auquel sont soumis les voyageurs de commerce en Russie, est très sévère et on s'en plaint vivement.

Contrairement à l'opinion de quelques mai-sons suisses, les mesures décrétées par le gouvernement russe sont rigoureusement appliquées.

Ainsi on écrit de Varsovie, qu'un voyageur « a été arrêté à Varsovie, et a dû payer 1875 « roubles, soit trois fois la gilde, et ce, bien qu'il « ait eu un billet de commis pour une maison « d'ici. »

Les maisons suisses qui voyagent la Russie, auront donc raison de se mettre en règle.

La correspondance téléphonique Bâle-Berlin va être bientôt installé par Stuttgart.

Le service sera organisé de telle sorte que la première moitié de chaque heure sera occupée par les communications entre Berlin et Stuttgart et entre Stuttgart et la Suisse, tandis que la seconde demi-heure serait réservée au service direct entre Berlin et la Suisse.

L'administration allemande propose d'adopter les taxes suivantes pour une simple conversation (trois minutes), savoir : a, entre Berlin et les stations suisses : 4 francs ou 3 marks (ces chiffres devraient être admis pour arrondir et conséquemment faciliter les décomptes) ; b, entre Stuttgart et les stations suisses : fr. 2.50 ou 2 marks.

Dans les deux cas, la part de la Suisse serait cotée à un franc.

LETTRE PATOISE

Dà la Côte de mai.

Ai y aivay dains le temps ai Poraintru in aipotithaire qu'ainmay bécò tchiconay les paysains. In djo qu'in bon gros fermiè de lai Montaigne des bôs, qu'étaït veni en lai foire de Poraintru vendre in tchevâ, péssé en l'apotithaire po aitchelay de lai pògeon po les raites. « Nos en sont dévouërais, dié le paysain, nos träs tchait ne poyant pe émouudre de les tuay, ai n'aint païèpe le temps de les maindgiè, les pores bêtes. Ai me fàrait de lai pògeon po les faire ai creuvay. — Comment ? Vos ai dinche des raites en lai Montaigne ? vos ai de lai tchainte, tchiè nos an n'en voit pe. Vos dairin bin m'en aipotchay ; ai m'en fàrait djètement po mai pharmacie, po faire des remèdes : tchiè nos, les raites sont raires. Se vos m'en aipotchay, i vos en veu bayiè dix sous lai pièce. — Dix sous pièce ? — Et ó. — Tiain à ce qu'a' fâ vò les aipotchay ? — Che töt que vòs poray, lai semaine que vint. — Ay bin i ne veu pe manquay. A revoir ! »

Le djuedé aipré, voici mon montaignon qu'aivie en lai pharmacie aivò enne grosse dgeaiviole en liè d'airtchâ, tote pienne de raites. El enaivay à moins doux cent. « Voici, Monsieu, qu'i aipotche les bêtes que vò m'ay commainday. Vou fât'é vudiè mai dgeaiviole ? — Eh ! vòs n'ai pe fâte de lai vudiè, bayiè m'en pie enne des pu belles ? — Comment ? enne des pu belles ? Eh ! iay ! les âtres, vou fât'é les botay ? — Vou vo voray, soli ne me raivise pe. I en prend enne, i vò lai paye 50 cent, ai peu voilli tot. Les âtres, vo taytcheray de les vendre vou vò poray. — Ah ! ç'a dinche que vò velay me pare